Un banquet commémoratif a réunie, lundi,dans les salons Hébert, une partie des jeunes gens ayant appartenu au 4me bataillon des mobilisés de Lifle.

hans cette réunion, une collecte a été faite su profit des orphelins de la guerre. Elle a produit 42 fr. 25 c. qui seront remis au comité de secours,

Il y a quelques, jours une espèce de maquignon étranger à la ville de Lille mettait dans l'écurie, à l'auberge de la Vache grasse, à Lille, un cheval qu'il disait lui appartenir. Le surlendemain, M. Dupont, plafonneur à Roubaix, auquel ce cheval avait été volé à Annappes prevenu de ce qui se passait, allait le réclamer. Plainte a été portée contre le

Un affaire grave a été jugée par le conseil de guerre séant à Lille, dans sa séance du 9 janvier.

Un meurtre fut commis à Douai, dans la nuit du 3 au 4 décembre dernier. Un habitant reçut un coup de baïonnette dans la partie gauche de la poitrine, d'arrière en avant, et succomba presque aussitôt entre les bras d'un marchand chapelier, demeurant au coin de la rue de

Dans la soirée de dimanche 3 décembre, de onze heures à minuit, plusieurs rassemblements nombreux stationnaient sur la place d'Armes ; des cris : A la garde! au secours ' avaient été entendus du poste commandé par un caporal de chasseurs à pied, qui envoya deux fois ses soldats pour rétablir le bon ordre. Deux arrestations furent faites; alors les perturbateurs se ruèrent sur le poste afin d'obtenir la délivrance de ceux qui avaient été dûrement arrètés. Des outrages furent adressés aux soldats, des coups de poing et de canne leur furent portés, ils ripostèrent sans se servire sérieusement de leurs armes, pourtant un des agresseurs fut blessé au côté droit de la tête par le tranchant de la baïon-

Pour éviter une rixe plus grave, et sur les conseils d'un agent de police, le chef de poste se décida à mettre en liberté les deux hommes retenus au corps de

La foule se retira à l'approche d'une patrouille d'artillèrie, qui se dirigea par la rue de Bellain. Cette patrouille fut suivie par un chasseur de garde, le nomme Walker; il était lui-mème accompagné par un nommé Allard, chasseur, qui était sauvé de la caserne étant puni. Walker avait son fusil et sa baïonnette, Allard était sans armes et en manteau. Arrivés au coin de la rue de Bellain, un témoin entendit le soldat sans armes dire à celui qui etait armé : pique, pique donc, ou passe-moi ton arme. Au même moment il vit celui qui était armé lancer son fusil en avant et instantanément un homme vint tomber dans ses bras en criant : Je me meurs. Effectivement, il mourut quelques secondes après.

Quel est le meurtier, si ce n'est Walker, qui a exité au meurtre, si ce n'est Allard.—Le commandant Mallin, commissaire du gouvernement, l'a démont é avec énergie en établissant les faits avec clarté et requérant une peine sévère con-

M° Jombart, avocat, a présenté une chaleureuse défense, où it a cherché à démontrer que dans les 19 témoins cités, aucun n'a positivement nommé les accusés. Dans le doute, le Conseil a prononcé leur acquittement.

Tribunal correctionnel de Lille. -Hilaire Libiez, âgé de vingt ans, repris de justice, expulsé de France, a volé un porte-monnaie contenant 9 fr., dans un cabaret de Roubaix; huit jours après, il a été trouvé couché dans une chambre; réveillé par les cris du propriétaire, il a tenté de s'échapper en le frappant r prise. — Un an e lui faire lac un jour de prison.

Adolphine Ricaux, une fille aux plus déplorables antécédents, a volé de seffets d'habillement, au préjudice de sa logeuse à Roubaix. — Un an et un jour de prison.

Se CONSEIL DE GUERRE

Présidence de M. le colonel de La Porte.

AFFAIRE DES OTAGES DE LA ROQUETTE. (Suite.)

Les débats de cette dramatique affaire sont d'un intérêt saisissant. Les accusés, grâce à l'habileté remarquable avec laquelle sont dirigés les interrogatoires, font chaque jour de nouvelles révélations, En entendant retracer les scènes hideuses

des massacres du 24 mai, on ne peut éprou-ves qu'une bien légitime indignation ; mais ne préjuge ns rien et continuons à suivre scrupuleusement les interrogatoires.

ce redoutable juge d'instruction, qui ordonna l'exécution du comte de Beaufort, — un communeux, du reste, celui-là qui était accusé par les siens de trahir la Commune, Genton est un ancien sculpteur sur bois; — Genton est un ancien scripteur sur bois, 11 a été successivement porte-drapeau du 66° bataillon, juge d'instruction et président de la cour martiale.

Les fonctions que cet homme a remplies sous la Commune caractérisent déjà singulièrement son attitude parmi les plus coupa-bles serviteurs de ce criminel pouvoir.

Au début de l'information, il a pris un soin extreme pour cacher qu'il était allé à la Ro-

quette le 24 mai. Mais depuis que des témoignages précis sont venus le confondre, il paraît profondément troublé.

Genton repousse énergiquement l'accus tion : . Je n'avais qu'un rève, dit-il, sauver

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Nous comprenons l'intérêt que vous avez à adopter ce système de défense, mais vous entendez contre vous des témoignages accablants. Le 24 mai, vous avez déjeuné avec François, votre directeur, et c'est vous qui recu l'ordre d'exécution des otages, signé par Ferré.

Vous avez prétende que, voulant sauver les otages, et sur le conseil de Vermorel vous auriez dit : « qu'il était préférable de ne prendre que des hommes de votre bataillon. Vous pourriez mieux les teni, ils vous écouteraient et vous pourriez mieux ainsi exé-outer votre dessein de sauver les otages en gagnant du temps. « C'est déjà la troisième fois que vous changez de système de défense.

M° CONSTANT. — Le directeur François n'a reconnu Genton que d'une façon dubitative. Je voudrais établir cette circonstance.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Ramain a été affirmatif dans l'instruction, et le Conseil comprendra que les accusés, qui ont librement communiqué depuis leur arrestation, ont du préparer leur défense et

même la modifier.

M. GENTON. — J'étais en cellule; je n'ai pu voir Ramain.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous mentez. Je vous ai vu moi-même à la orison des Chantiers, vous promenant parfaitement en liberté et communiquant avec

qui vous vouliez. R. J'ai été presque toujours en cellule depuis le jour de mon arrestation. FEMME LACHAISE

cantinière au 66° bataillon fédéré, cette femme a joué un rôle important dans la Journee du 24 mai. Elle assistait à l'instruc-tion sommaire que Genton a fait subir au colonel fédéré de Beaufort, qu'elle affirme avoir voulu sauver, et que la populace a fusillé séance tenante, place de la mairie du XI° arrondissement. Sur ce point, les témoi-gnages sont contradictoires: les u as montrent la femme Lachaisa s'affirment d'emparte. ournée du 24 mai. Elle assistait à l'instrucla femme Lachaise s'efforçant d'empêche assinat, les autres, au contraire, excitant les fédérés au massacre.

Il est juste de dire qu'un témoin, dans l'instruction, a affirmé qu'au moment de l'exécution, un fédéré avait repoussé brutalement la femme Lachaise en lui disant :

- Les femmes n'ont rien à faire ici. - Mais je ne suis pas une femme, aurait-

elle répondu, je suis un homme M, LE PRÉSIDENT.-Femme Lachaise, vous

avez dit que vous aviez rencontré Genton recrutant des fédérés pour fusiller les otages, que Genton avait choisi des hommes de votre bataillon, le 66°, et que vous l'avez vu dans la cour de la Roquette exciter ces hommes au Tout cela est-il vrai ?

LA FEMME LACHAISE. - Oui, j'ai dit la vérité. M, LE PRÉSIDENT. - Accusé Genton, qu'as

vez-vous à répondre ? GENTON, avec emportement et se fournant vers la femme Lachaise en la menaçant. — Elle ment!... Oui, vous mentez effronté-

ment!...

M. LE PRÉSIDENT. - Niez si vous voulez, mais ne vous adressez pas à la feinme Lachaise. Tournez-vous vers le conseil. GENTON.—Tout cela est faux ! Je n'ai pa

pénétré dans la prison de la Roquette le 24 M. LE PRÉSIDENT. - Le conseil appréciera,

asseyez-vous. LES ACCUSÉS GIRAUD, L'ATOUR, GRANGEAUD ET LEVIN

sont interrogés. Ils étaient, tous quatre gar-des au 180° bataillon et faisaient partie du piquet qui gardait la Roquette. C'est à eux principalement que Verrig s'est

adressé pour recruter des assassins.

Après le crime, ils ont été admis au pillage des dépouilles que Verrig faisait ramasser en fouillant les vètements des victimes.

Cas quatre hommes se sont jetés sur les cadavres encore palpitants; ils ont arraché les boutons des soutanes avec une brutalité cynique; ils ont pris tout ce qu'ils ont trouvé de précieux; puis, pour faire disparaître les traces du crime, ils ont emporté les cadavres

au Père-Lachaise. La rumeur publique, le lendemain et les jours suivants, attribuait ce dépouillement des victimes à leurs bourreaux. C'étaient, disait-elle, des hommes du peloton d'exécution que les meneurs de l'affaire avaient choisis pour auxiliaires daus cette opéra-tion, et elle ajoutāit qu'ils avaient du en

tirer profit.

D'après ces bruits, il y a lieu de présumer que Latour, Grangeaud, Girout et Levin étaient au nombre de ceux qui ont fait feu

sur les victimes. Mais aujourd'hui, les témoins ne veulent plus dire ce qu'ils savent et l'instruction est forcée de relater jusqu'à ces bruits vagues.

Les compagnies dont ces hommes faisaient partie sont restées jusqu'au dernier moment.

L'interrogatoire de Latour a provoqué une vive émotion dans l'auditoire. Il raconte que le 24, le capitaine Verrig, qu'on appelait le gros capitaine barbu, est venu les comman-der pour une corvée en armes.

- Quand je sus, dit-il, ce dont il s'agissait, je lui répondis : « Nous ne sommes pas ici pour fusiller, mais seulement pour garder des prisonniers. »

— Ah! je vous reconnais, dit Verrig, vous avez déjà refusé de marcher sur l'hôtel de Alors il alla chercher d'autres hommes qui

vinrent, commandés par Pigerra.

Puis, sur l'interpellation du président, il raconte que plus tard, après l'exécution des ôtages, il fut commandé pour aller relever les cadavres. Je refusai, mais les menaces de

Verrig m'y forcèrent. Près de la grille du chemin de ronde était une voiture à bras. Verrig nous conduisit à l'angle de ce chemin. Il y avait six corps. nangie de ce chemin. Il y avait six corps.

Monseigneur était le premier à gauche, ensuite
venait un homme; j'ignorais si c'était un
prêtre ou non; puis ur homme de grande
laille, à cheveux blancs; ensuite un brum

dont le crane était horriblement fracassé et reposait sur le grand vieillard; venaient en-suite un autre corps, puis un vieillard qui-portait une croix rouge sur le bras.

Verrig et son compagnon voulaient les matre tous dans la charrette. Je my refu-

sai, hien que le gros capitaine disait qu'on n'avait pas le temps de faire deux voyages. plaçai d'abord les trois premiers dans la voiture, et nous fim s ainsi deux voyages pour les conduire au ci netière, où les corps furent placés dans le haut d'une tranchée. Le second voyage fut fait dans une voiture à

bras ramenée du Père-Lachaise. Il y avait un certain nombre de fédérés en armes pour accompagner. Je trainais la voiture avec une bretelle.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.-Et quelle somme avez-vous touchée pour cette triste besogne?

R. - Soixante centimes.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT,-C'est un chiffre qui a toute son éloquence. C'est le prix d'un litre de vin. Asseyez-vous, mes édifiés Demain la fin de l'interrogatoire.

Faits Divers

— Le procès qui se juge en ce moment à Versailles donne un intérêt stout particulier aux renseignements suivants sur l'état des cadavres des ôtages assassinés à la Roquette

nous sont fournis par le rapport rédigé par MM. Desormeaux, chirurgien de l'hôpital Necker, et Durand, qui ont été chargés d'em-baumer le corps de Mgr Darboy. Ces détails sont entièrement inédits.

Il n'existait sur le corps de Mgr Darboy aucune trace de mutilation. Le pouce et l'in-dex de la main droite avaient été fracturés par une balle. Trois plaies existaient au côté droit, à la base de la poitrine, vers les fausses côtes. Ces trois plaies étaient à une distance l'une de l'autre de cinq ou six centimètres

Tune de l'autre de cinq ou six centimètres et formaient un triangle.

Les trois projectiles ont traversé le corps et sont sortis par les régions lombaires gauches après un trajet oblique. Il existait trois plaies à la base et sur le côté de la poitrine; l'une d'elles, autérieure et large paraissait produite par une balle de fusil à tabaière; les deux autres portégiques et alles retites. autres, postérieures et plus petites, étaient faites par des fusils chassepo

Les trois coups de feu qui ont atteint Mgr Darboy ont été tirés de côté, et par des gens placés à droite. Les deux doigts de sa main droite ont pu être brisés par l'une des balles qui ont frappé la poitrine L'autopsie n'a pas été faite ; mais les médecins qui ont procédé à l'embaumement ont observé que le liquide conservateur injecté par les gros vaiss sortait par les plaies antérieures, ce qui les avait conduits à penser que le cœur ou de gros vaisseaux avaient été ouverts par les

Du reste, les traces des trois balles existent dans le vêtement de dessus que portait Mgr Darboy, et qui est conservé au trésor de Notre-Dame, avec les habits de Mgr Affre et de Mgr Sibour. Les trois projectiles ont percé ce pardessus : un devant, deux der-rière ; ce sont celles qui ont traversé le corps. Il y a aussi au-dessous du collet, par der-rière, un trou qui semble fait par la lame d'un sabre-baionnette, au moment où le corps était tombé sur la face. Il paraît que ce coup n'aurait pas porté sur la c hair, puis-

que les médecins n'eu ont pas parlé. Le corps de M. le président Bonjean était bien autrement maltraité, M. le docteur Olli-vier, qui a fait l'embaumement, a remarqué les blessures que nous allons énumérer : le feu, mais nulle part de traces de coups donnés ou avec le talon du pied ou avec la crosse du fusil. Les blessures étaient l'une à la joue gauche, en avant de l'oreille; la balle a pénétré dans la crane, qui était largement ouvert; une seconde blessure existait au devant du cou; la gorge avait une plaie béante et le larynx était brisé. Un troisième coup de feu avait fracture la clavicule droite, un autre avait atteint le bras droit vers son tiers supérieur; deux autres coups de feu avaient fracturé l'index et le doigt aunulaire de la main droite.

Le bras gauche. dans son tiers, avait reçu deux coups de feu, l'humérus était fracturé à deux places. Trois plaies ont été constatées au bas-ventre. Neuf projectiles avaient frappé les membres inférieurs: trois à la cuisse gauche, deux à la jambe, une au gros orteil

du pied gauche. Chose horrible, malgré les dix-neuf coups de feu recus par M. Bonjean, d'après l'opi-nion du docteur Ollivier, la victime serait tombée encore vivante! Ce ne serait que le projectile tiré à l'oreille gauche, comme cou de grace, qui surait donné la mort. Le corps de M. Ducqudray se trouvait dans

un tel état de décomposition qu'il n'a pas été possible de faire l'examen scientifique de son cadavre. Il avait la tête pr sque entière-ment brisée. D'après les médecins, cola pouvait provenir d'un coup de feu tiré à bout portant dans l'oreille.

Les blessures des autres victimes de la Roquette n'ont pas été décrites. Encore deux évasions arrivées coup sur

coup à Versailles, dans d'assez singulières circonstances.

D'abord, celle d'un ancien adjudant d'ar-tillerie de l'armée régulière ayant pris du service sous la Commune. Arrêté lors de l'entrée des troupes dans Paris, il fut conduit à Satory, où il tomba malade, et on le transporta à l'hôpital militaire de Versailles. C'est dans la journée d'avant-hier qu'il a pu s'échapper, grâce, sans doute, à des vê-tements civils qui lui avaient été apportés

par des visiteurs.

L'autre évasion est celle de M. de X...,
ancien garde général des forèts, qui était détenu à la Lanterne, sur la route de SaintCyr, sous l'inculpation d'avoir servi la Com-M. de X... avait joui d'une assez grande

fortune, et son esprit paraissait, depuis quel-que temps en proie à une certaine inquié-tude.

Il parvint à s'enfuir de la Lanterne, et son premier soin fut de venir à Versailles rendre visite à quelques hauts fonctionnaires militaires, avec lesquels il avait été autrefois en relation, et auxquels il raconta son équi-

Comme M. de X... était connu, on attribus son récit à une surexeitation passagère

ct personne n'y ajouta fei. Mais lorsque la vérité fut découverte, M. de X... était déjà loin, et, comme nul na call songé à le faire réincarcérer, il court toujours.

Dernières nouvelles

Paris, 11 janvier, midi.

Hier soir, a eu lieu, au grand Hôtel, la réunion des commercants et industriels parisiens convoqués par les chambres syndicales pour exprimer leur opinion sur les projets financiers du gouvernement et sur la dénonciation du traité de commerce.

L'assistance était nombreuse et comptait 7 à 800 personnes. Plusieurs ora-teurs, entre autres MM. Flotard et Wolowski, députés, ont pris la parole,

A la fin de la séance, le président a mis aux voix un ordre du jour protes-tant contre les droits sur les matières premières, et acceptant toutes les charges sous toute autre forme que les douanes. Cet ordre du jour a été voté par l'unanimité de la réunion moins deux voix.

Commerce

Havre, 11 janvier 1872 (Dépèche de MM. Kablé et Cor représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes: 10,000 b.; grandes affaires en nouvelle. Hausse, très ordinaire, low middling 123 fr.; terme tenu 128.

Liverpool, 11 janvier 1872 (Dépèche de MM. Kablé & C°, représentés M. Bulteau-Desbonnets.) Marche animé; prix haussant. Ventes: pleinement, 15.000 b.

BOURSE DE PARIS du 11 Janvier 56 10 81 50 90 85 Nouvel emprent

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

7 janvier .- Henri Decourcelle, 25 ans, tisserand, et Marie Castelain, 24 ans, redoubleuse. — Charles Devouge, 31 ans, filateur, et Zoé Lepoutre, 23 ans, sans profession. — Louis Roussel, 25 ans, fileur, et Martine Lecherf, 25 ans, fileuse. — François Leleux, 29 ans, boulanger, et Coulon Hortense, 25 ans, cultivatrice. — Henri Delcleve, 26 ans, Corroyeur, et Florentine Fouque, 27 ans, couturière. — Antoine Vandervelden, 27 ans, tailleur, et Van Fraeyenhove Isabelle, 22 ans servante. — Ferdinand Lecluyse, 32 ans, domestique et Rosalie Cailliouw, 36 ans, couturière. - Louis Crépin, 21 ans, t inturier, et Florine Rose, 34 ans, servante. - Louis Wasche, 22 ans, tisserand, et Emilie Roussel, 19 ans, soigneuse. — Jean Baptiste Dequick, 28 ans, fileur, et Nathalie Van Eenoo, 26 ans. rattacheuse. - Pierre Haentjens, 29 ans, tisserand, et Rosalie Waldack, 24 ans, jro. — Louis Lampe, 25 ans, contre-maître, et Rosalie Dumoulin, 28 ans, modis te. — Pierre Derache, 25 ans, menuisier, et Léonie Declercq, 21 ans, bobineuse. — Ivon Brulein 28 ans, mécanicien, et Louise Vivéquin, 29 ans, repasseuse. — Adophe Millescamps, 34 ans, commis négociant, et Léonide Brehon, 47 ans, institutice. — Jean Bte Desmarchelier, 21 ans, fileur, et Elise Lebrun, 18 ans, peigneuse. — Auguste Faucon, 23 ans, ourdisseur, Florine Dubar, 23 ans, mre. — Charles Van Cassel, 21 ans, rattacheuet Adéle Denis, 18 ans, rattacheuse. -Alfred Voreux, 26 ans, négociant en épiceries, et Hortense Rammaert, 20 ans, sans profession. — Joseph Lacomblez, 38 ans, marchand de meubles, et Virginie Verschyn-

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2

ne coûte pour Paris et les Départements, que 40 fr.

tandis que les journaux semblables coûtent

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient

dépenser cette même somme de 64 fr.

1 re PRIME pour 13 francs franco au
lieu de 25 :
FROU-FROU, gazette hebdommadaire, splen-

FROU-FROU, gazette hebdommadaire, splendidement illustrée par Morin, Hadol Lemut, Sévin

PRIME pour 7 francs au lieu de 15:

LE MUSÉE DES FAMILLES, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques; pour 7 francs l'année courante et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection.

Correlation per pouvant se fractionner, les

Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 f.50 et ceux de six mois I franc au prix de leur

3º PRIME pour 5 francs au lieu de 7,20: LES MODES VRAIES, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les pales dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste, on recevra Paris-Journal pendant huit jours

AVIS AUX MARCHANDS DE LAIT

Tous les marchands de lait sont priés de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu le feudi 11 janvier et le dimanche 14 du

même mois, chez M. Desbouvres, rue Pauvrée, à 6 heures du soir, pour s'ent endre sur des résolutions qui concernent leurs in-

Spéc ialité de dentiers en tous gen res

Traitements speciaux pour le

REDRESSEMENT DES DENTS verbrugga e

DENTISTE

BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELG ES RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

EN VENTE

HEZ J. REBOUX, IMPRIMEGR-LIBRALIS 1, RUE NAIN, 1

ALMANACH DE ROUBAIX PRIX: 15 Centime s

HUILES D'OLIVE

Vente directe aux Consommateurs Pris courant de E. LAMBERT et Co de Nice HUILE VIERGE: Estagnon à vis de 50 lit. 125 f HUILE FINE

Fo en gare de l'acheteur, paiement à 30 jours. les gerçures des mains, des

Evitez levres, les engetures, Pel-Licules, en employant la CREME SIMON, de Lyon. — Se métier des

contrefaçons.

Dépôt à Roubaix, dans les pharmacies
Coille ; à Lille, Bruneau.

1619

L'AUTOGRAPHE ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'Autographe Les événements terribles qui viennent de sa déroulerdepuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

Le premier numéro de l'Autographe montre ce que sera ce magnifique et curieux album. On trouve entre autres pièces les proclamations et maréchal de Mac-Mahon, de l'amiral Saisset, des députés de la Seine. — des lettres du duc de Chartres, d'Émile Ollivier, de M. Delangle, - le testament d'Urbain, la dé-fense de Ferré, des vers de Lullie, des lettres de Rastoul, de Rossel, de madame Le-roy, — des autographes de Paschal Grousset, de Oudet, de Félix Pyat, de Duval, de Raoul Rigault, de Léo Franckel, — et, dans un tout autre ordre d'idées, d'Alexandre Dumas fils, du commandant Franchetti, de colonel Merlin, du commandant Gaveau, du comman-

Rien de plus étrange que le dessin de Gustave Courbet que publie le 2° numéro de l'Autographe. Il a été fait au sortir d'un audience du conseil de guerre et offert à M. L. Bigot, avocat. — Cette curiosité artisteque et trente documents historiques du plus grand intérêt figurent dans l'attrayant sommaire de ce numéro, - On y voit une fonle de documents, plus ou moins connus dans le fond et la forme, mais dont on par le constamment depuis trois mois. L'exécution matérielle est reellement magnifique. Tout le monde voudra posséder cette collection, que se composera de 52 livraisons hebdemadaire

et sera terminée dans un an. L'abonnement est de 25 francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'Autographe, envoyer autant de fois soi xante centimes en timbres-poste qu'on ill ésirera d'exemplaires, à M. H. de Ven messant, 3, rue Rossini, à Paris.

> CHEMIN DE FER DE SÉVILLE, XERÉS, CADIX. PAIEMENT PAR ANTICIPATION D'UN

SEMESTRE D'INTÉRÊTS. Avis. — Depuis le 25 novembre, le cou-pon d'intérêt du 1er semestre de 1871 est payé à la caisse de MM LES FILS DE GUIL-HON JEUNE, banquiers à Paris, 73, rue Blanche, à tous les obligataires qui adhèreront à la transaction du 3 avril 1870.

semestre d'intérêt est de cino feancs pour chacune des obligations que la tran-saction substitue aux obligations actuellement existantes, soit fr. 1,42 c. 1/2 à recevoir sur chaque titre d'obligations en circu-

Le dernier délai de 2 mois, accordé par la loi espagnole aux obligataires pour adhére-à la transaction, devant être ouvert très-prochainement, les obligataires qui voudront ioucher le montant du coupon payé par an-ticipation sont invités à envoyer immédiate-ment leurs titres et leur adhésion à MM. LES FILS DE GUILHON JEUNE, chargés d'effectuer

GUERISON DE LA PU MONAIRE et de la BRONCHITE-CHRONIQUE

Traitement nouveau. — Brochure de 136 pages. 9me Edition par le docteur Jules Воуек. — On reçoit cet ouvrage franco, en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste à M. De-lahaye, libraire, 23, Place de l'Ecole de Médecine, à Paris

Extrait de la Presse médicale sur la Soie dolorifuge Léchelle

Les RHUMATISMES, les NÉVRALGIES et autres affections articulaires, lombagos, sciatiques, fraicheurs, dont le principal symptôme est la DOULEUR, sont calmées et guéries par la SOIE DOLORIFUGE, corps isolant électrique qui, sous forme de tissu et comme ouate ordi-naire, s'applique immédiatement sur la pean.

* Dépôt dans les Pharmacies : à Paris, 35 rue Lamartine. - Fo par la poste, 3 fr. 50 et 6 fr. 60.